
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Pierre Blom.

MESSIEURS,

Par requête en date du 1^{er} avril 1843, le sieur Blom sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Halsteren, Brabant septentrional, le 4 avril 1806, d'un père belge, et il a résidé en Belgique depuis l'âge de 9 ans; il s'est enrôlé le 1^{er} juillet 1825 dans l'armée des Pays-Bas, et il en a été congédié le 30 septembre 1831; il est entré au service de la Belgique le 1^{er} juillet 1832, et il l'a quitté au mois de juillet 1838.

Le pétitionnaire est depuis le 8 octobre 1838 préposé de douanes de 2^e classe, à la résidence de Turnhout; fils d'un belge, il a perdu cette qualité pour avoir été au service de la Hollande depuis notre révolution jusqu'au 30 septembre 1831; il n'a pu la recouvrer en vertu de la loi du 22 septembre 1835, parce que l'art. 4 de cette loi refuse la faveur qu'elle accorde dans son article premier aux individus nés belges qui sont restés, après le 1^{er} août 1831, au service d'une puissance en guerre avec la Belgique.

Dans cet état de choses, il ne lui restait qu'à solliciter la naturalisation ordinaire.

Les renseignements fournis sur le compte du pétitionnaire lui sont favorables; il en résulte que sa conduite est sans reproche, qu'il a montré du dévouement pour la Belgique, et qu'il a quitté la Hollande sans esprit de retour.

Les autorités consultées appuient sa demande.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.
